



Pas de radiateur dans la piece de vie

Par **lililoc**, le 22/11/2013 à 17:51

Bonjour,

Je viens de signer un bail mais il n'y a pas de radiateurs dans la pièce de vie (uniquement des petits radiateurs dans les 2 chambres et la salle d'eau)

Le propriétaire est-il obligé de m'en installer un?

Par **Lag0**, le 22/11/2013 à 19:40

Bonjour,

Le bailleur vous doit une installation de chauffage vous permettant d'atteindre au moins 18°C au centre des pièces. Du moins si le logement est situé en métropole.

Si dans votre pièce, vous n'atteignez pas cette température, le bailleur doit y remédier.